

Règlement pour les membres du Club Aviva

1° Vous avez adhéré pour un an au Club Aviva, votre adhésion est valide de date à date.

(Exemple : en adhérant le 11 janvier 2010, vous faites parti de nos membre jusqu'au 11 janvier 2011)

2° En adhérant au Club Aviva, vous avez droit avant tous les autres auditeurs, à des places pour la majorité des événements avec lesquels Radio Aviva est partenaire.

3° Afin de pouvoir faire profiter l'ensemble des me mbres du Club Aviva, le nombre de places qui vous sera attribué sera limité à 2 maximum par adhésion et par festivals. Radio Aviva vous informe régulièrement des places disponibles. (par mail)

4° Votre statut de membre du Club Aviva vous permet d'accéder uniquement aux événements suivants :

- Concerts
- Avant-première de cinéma
- Pièces de théâtre
- Places pour les salons partenaires de Radio Aviva

(Dans la limite des places disponibles)

Ponctuellement au cour de votre adhésion, Radio Aviva peut vous offrir CDs, livres et DVDs.

IMPORTANT : Vous aurez accès uniquement aux évènements qui vous seront proposés par l'équipe de Radio Aviva au cours de votre adhésion.

5° Une partie des cadeaux proposés par Radio Aviva est exclusivement mis en jeu a l'antenne. Les récompenses seront donc exclusivement attribuées aux auditeurs ayant participés au jeu avec les animateurs de Radio Aviva. (En tant que membre du Club Aviva, vous pouvez comme tout autre auditeur, participer à ces jeux en direct avec les animateurs)

6° Depuis le mois de décembre 2009, pour vous remer cier de votre soutien, nous vous proposons une réduction sur votre prochaine adhésion en parrainant votre entourage :

Chaque personne parrainée vous apporte une réduction de 5 euros sur votre prochaine adhésion. Ceci pouvant aller jusqu'à la gratuité de votre prochaine adhésion.